



Coupe Senior Féminines Foot à 11

SENIOR F Coupe Foot à 11 : MODALITÉS et ORGANISATION

Article 1 : Licenciées

La coupe Senior F Foot à 11 est **réservée aux joueuses licenciées U16F – U17F – U18F – U19F – U20F – SENIOR F**. 3 joueuses U16F et 3 joueuses U17F peuvent participer à la compétition Seniors F (sous réserve des conditions de l'article 73 des R.G. FFF). Pas de surclassement autorisé en dehors des catégories citées ci-dessus.

Obligation de présenter les licences le jour de la compétition (via smartphone : application « Footclub compagnon » ou impression papier du listing des licenciées via Footclub)

Article 2 : Engagement et composition des équipes

1. La coupe SENIOR F est ouverte aux **équipes féminines** affiliées au District du Finistère de Football et à la Ligue de Bretagne de Football (LBF), prenant part aux Championnats féminins.
2. Un club ne peut engager qu'une seule équipe pour cette compétition.
3. Les engagements doivent être saisis sur Footclubs.
4. Chaque équipe pourra être composée de **11 joueuses** et de **3 remplaçantes maximum**.
5. Nombre de mutées : **6 maximum** (dont 2 hors-mutation).
6. **Les joueuses ayant participé à plus de 10 matches de championnat en équipes supérieures ne peuvent plus participer à la Coupe du District.**

Article 3 : Organisation de la compétition

La feuille de match informatisée (FMI) devra impérativement être transmise dans le délai maximum de 12 heures à l'issue de la rencontre. En cas de non-utilisation de la FMI, le club recevant devra avertir le district par courriel dans les mêmes délais que la transmission de la FMI et devra éditer une feuille de match papier et la transmettre au district dans les 24 heures suivant la rencontre (sserre@foot29.fff.fr avec l'utilisation de la boîte officielle de votre club).

Déroulement des rencontres

Engagés : 19 clubs dont 10 D1 + 9 D2

Match le dimanche à 15h (*possibilité de modifier l'horaire et le jour après accord des 2 clubs avant mardi via Footclubs*).

La Coupe Senior F se dispute dans les conditions suivantes :

1. **Tour préliminaire :** En fonction du nombre d'engagés, la Commission détermine le nombre de tours ainsi que le nombre de matches nécessaires pour obtenir les 16



qualifiées des 1/8 de finale. Si une équipe est toujours qualifiée en Coupe de France ou Coupe de Bretagne, elle sera exemptée du tour préliminaire.

➤ **27/09/26** : Tour préliminaire

2. **Une compétition propre** : A partir des 1/8 de finale, chaque club engagé devra être en mesure de présenter obligatoirement une équipe le jour fixé pour la compétition. Le club tiré au sort en premier reçoit sauf s'il avait déjà reçu au tour précédent alors que son adversaire s'était déplacé.

➤ **22/11/26** : 1/8 de finale

➤ **24/01/27** : 1/4 de finale

➤ **07/03/27** : 1/2 de finale

➤ **??/??/27** : Finale **prévue chez l'une des 2 équipes qualifiées**

- Le temps de jeu pour chaque rencontre : Match de 2x45 minutes > (Ballon : T5)
- Pas de prolongations
- **Les matchs se pratiquent en Foot à 11.**
- Système de : Victoire / Nul / Défaite / Forfait
 - 5 Tirs au but à effectuer si égalité à la fin de la rencontre pour déterminer l'équipe qualifiée
- En cas d'arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain désigné (épreuve éliminatoire ou compétition propre), la rencontre se déroulera systématiquement sur le terrain de l'équipe adverse.

Article 4 : Encadrement

1. **La personne en charge de l'équipe, devra être licenciée** (dirigeant(e) ou éducateur(trice)) **pour la saison en cours** ([CFI Seniors](#) souhaité).

Article 5 : Arbitrage

1. L'arbitrage à la touche sera assuré par un dirigeant de chaque club.
2. L'arbitrage des rencontres (au centre) sera effectué par les clubs.
3. A compter des ¼ de Finale le District pourra désigner un arbitre officiel.
 - Les frais d'arbitrage dans ce cas sont pris en charge par le club recevant.
4. Lors de la Finale, le District désignera 3 arbitres officiels.
 - Les frais d'arbitrage dans ce cas sont pris en charge par le District.

Article 6 : Règlements Généraux

1. Les règlements de la FFF et de la LBF sont applicables pour tous les cas non prévus au présent règlement et notamment, réserves et réclamations.

La Commission Sportive Féminine
District de Football du Finistère